

DEPARTEMENT DE L'EURE

LES ANDELYS

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.1. Plan des servitudes

Révision du PLU

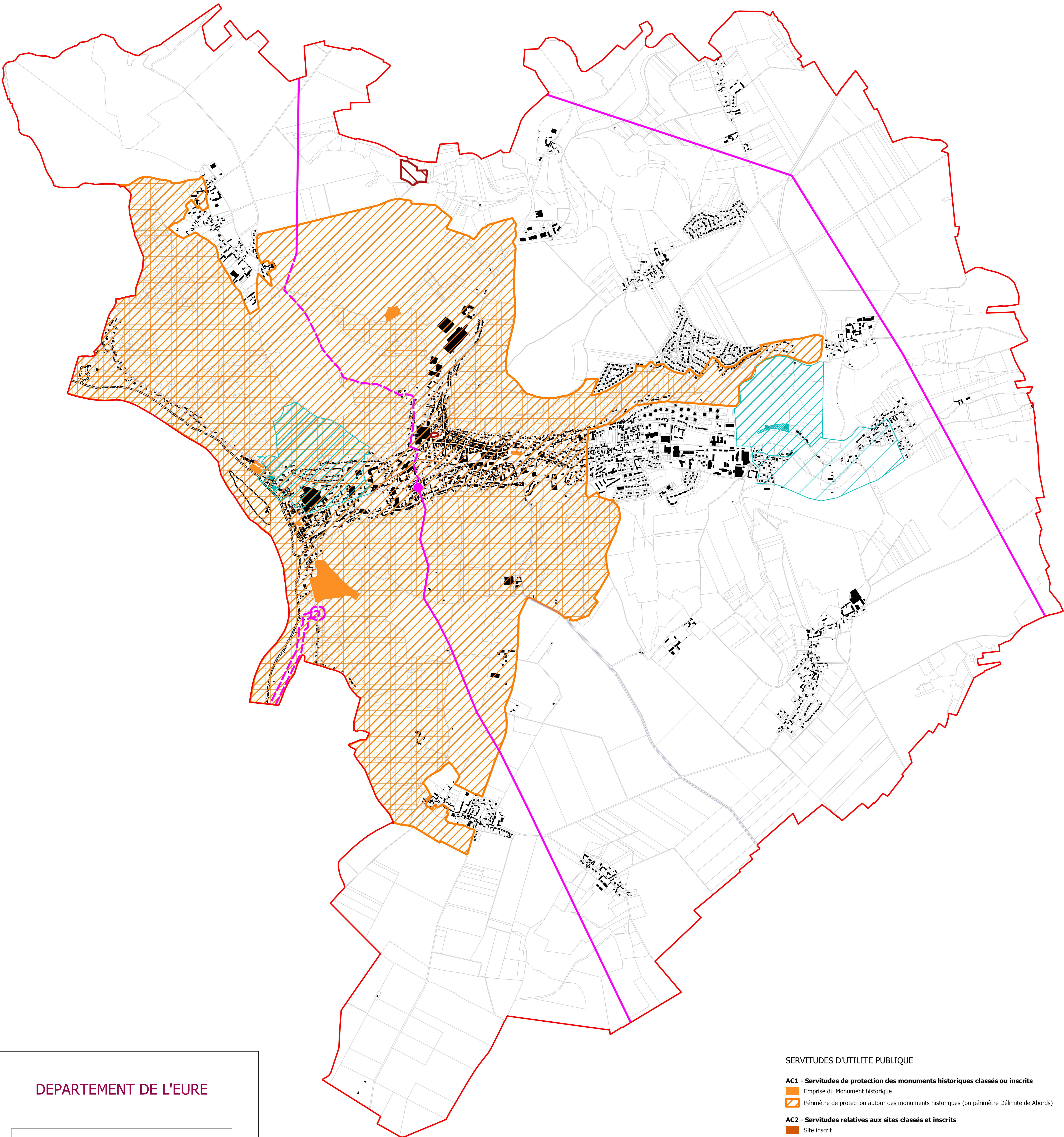
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2024

planis

210 rue Alexis de Tocqueville
Parc d'Activités du Golf
50000 ST-LÉO
Tél : 02 33 75 63 52
contact@planis.fr

Dossier d'arrêt

Echelle 1:10000



- SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits**
- Emprise du Monument historique
 - Périmètre de protection autour des monuments historiques (ou périmètre Délimité de Abords)
- AC2 - Servitudes relatives aux sites classés et inscrits**
- Site inscrit
 - Site classé
- AS1 - Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales**
- Captages
 - Périmètre immédiat
 - Périmètre rapproché
 - Périmètre éloigné
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied**
- Halage
 - Marchepied
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel**
- Emprise de la servitude I3
- I4 - Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine**
- Poste électrique
 - Réseau électrique aérien
 - Réseau électrique souterrain
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique**
- Emprise de la servitude PM2
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications**
- Emprise de la servitude PT3

À noter que les servitudes T7 "Extérieur des zones de dégagement" s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal.